



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public



Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.8.1.	STEP du Bourg (GIGOUZAC)	6
1.8.2.	STEP du Bourg (ARCAMBAL)	7
1.8.3.	STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	9
1.8.4.	STEP du Bourg CATUS	10
1.8.5.	STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	11
1.8.6.	STEP de la Ville (CAHORS)	12
1.8.7.	STEP du Bourg (VERS)	13
1.8.8.	STEP du Bourg (DOUELLE)	14
1.8.9.	STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	15
1.8.10.	STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	16
1.8.11.	STEP de Lamothe (CATUS)	17
1.8.12.	STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	18
1.8.13.	STEP du Bourg (CABRERETS)	19
1.8.14.	STEP CAHORS-LACAPELLE	20
1.8.15.	STEP du Bourg (FONTANES)	21
1.8.16.	STEP du REIGNAC (CAILLAC)	22
1.8.17.	STEP du Bourg (SAINT-GERY)	23
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	24
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	24
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	25
2.1.	Modalités de tarification	25
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	26
2.3.	Recettes	27
3.	Indicateurs de performance	28
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	28
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	28
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	30
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	33
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Montants financiers	35
4.2.	Etat de la dette du service	35
4.3.	Amortissements	35
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	35
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	37
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : GRAND CAHORS (CA)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arcambal, Bellefont-La Rauze, Boissières, Cabrerets, Cahors, Caillac, Calamane, Catus, Douelle, Espère, Fontanes, Gigouzac, Lamagdelaine, Mercuès, Nuzéjouls, Saint Géry-Vers, Saint-Denis-Catus, Saint-Médard
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 08/04/2021

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière** ;

Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant technique pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service.

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 29 713 * habitants au 31/12/2024 (21 693 au 31/12/2023).

*Nouveau calcul de répartition en fonction du recensement des communes (2022) desservies. Population incluant les résidences principales, secondaires et le tourisme.

1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 14 153 abonnés au 31/12/2024 (14 462 au 31/12/2023).

La baisse de 2,1% s'explique par la mise à jour de la base (contrats actifs et inactifs) en 2024.

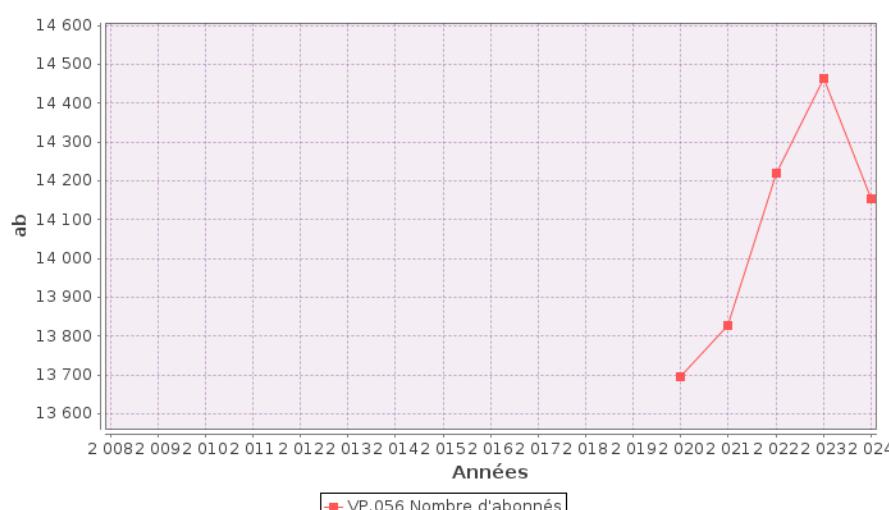
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

		Nombre d'abonnés raccordés en fin d'année																		
		ARCAMBAL	BELLEFONT LA RAUZE	BOISSIERES	CABRERETS	CAHORS	CALAMANE	CAILLAC	CATUS	DOUELLE	ESPERE	FONTANES	GIGOUZAC	LAMAGDELAIN	MERCUES	NUZEJOULS	SAINTE DENIS CATUS	SAINTE GERY VERS	SAINTE MEDARD	TOTAL
2023	Domestiques	288	214	73	99	10 402	87	259	296	504	509	54	76	356	632	130	36	369	51	14 435
2023	Non domestiques					26		1												27
2024	Domestiques	273	217	73	94	10 045	86	267	339	507	524	55	77	351	635	129	34	365	50	14 121
2024	Non domestiques					31		1												32
TOTAL		273	217	73	94	10076	86	268	339	507	524	55	77	351	635	129	34	365	50	14 153

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Total	14 462	14 153	-2,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 51,2 abonnés/km) au 31/12/2024. (53,17 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2023).



1.5.VOLUMES FACTURÉS

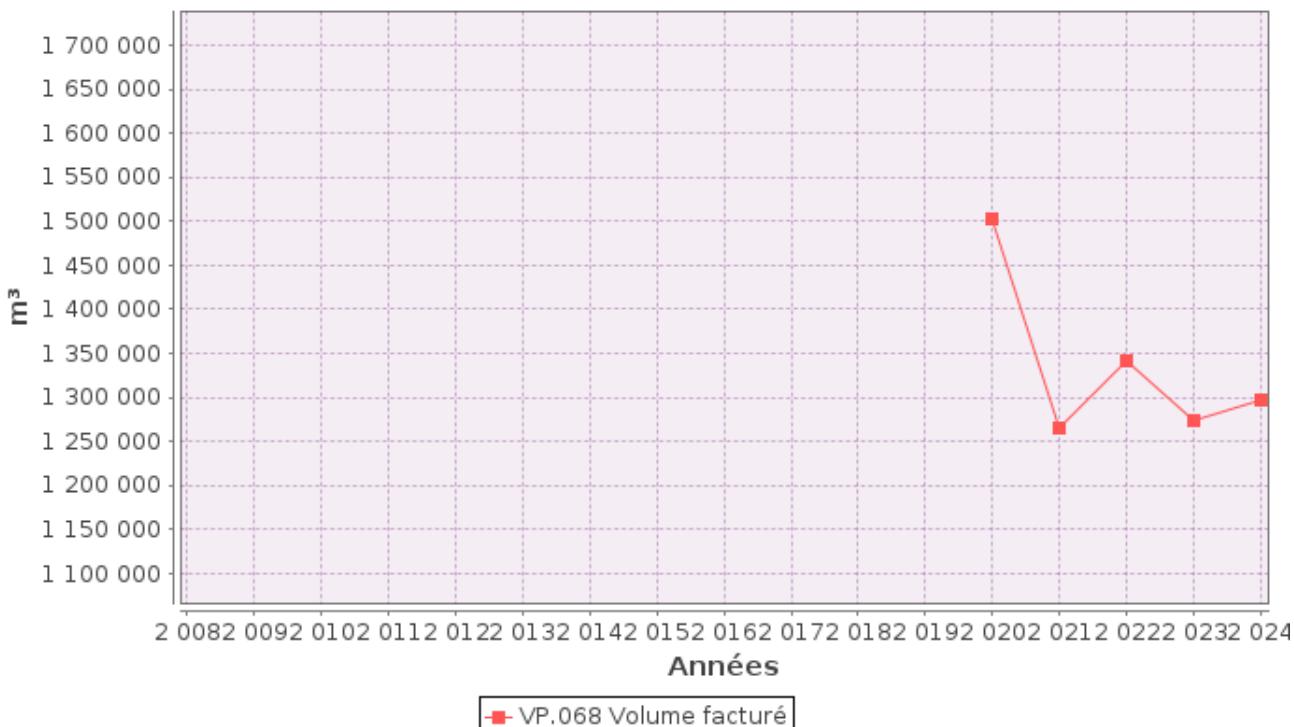


AR Prefecture

046-200023737-20251113-DL_27_13_11_25-DE
Reçu le 17/11/2025

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 199 996	1 227 321	
Abonnés non domestiques	72 772	69 493	
Total des volumes facturés aux abonnés	1 272 768	1 296 814	1,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 21 au 31/12/2024 (21 au 31/12/2023).

1.7.LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 62,166 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 214,237 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 276,40 km (271,98 km au 31/12/2023).



Le service gère 18 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de l'appui technique à l'exploitation des ouvrages délivré par le Syded du Lot dont la collectivité est adhérente, il est fourni, courant premier semestre, une synthèse annuelle (N-1) détaillant le suivi du fonctionnement des STEU grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.

Ces documents sont également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.

Pour connaître l'état de fonctionnement des STEU (par commune), il est possible de se connecter à :

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>



scannez-moi

1.8.1. STEP du Bourg (GIGOUZAC) Code Sandre de la station : 0546119V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement		Filtres à Sables		
Date de mise en service		01/06/1998		
Commune d'implantation		Gigouzac (46119)		
Capacité nominale STEU en EH (1)		150		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		23		
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023 en tMS		Exercice 2024 en tMS
Volume total des boues évacuées en tMS		0.64		0,63
Les boues produites ont été évacuées de manière conforme par évacuation vers une autre STEU.				

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtres Plantés
Date de mise en service	03/08/2007
Commune d'implantation	Arcambal (46007)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	LOT

Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES	85		50	85

Volume total des boues évacuées en tMS

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Total des boues évacuées	0	0

La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres plantés de roseaux.

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/08/2001
Commune d'implantation	Catus
Lieu-dit	Les Matalines
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du	11/01/2001
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration
	Nom du milieu récepteur	Infiltration et fossé
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	
DBO ₅	25	
DCO	90	
MES	30	
NTK	15	

Volume total des boues évacuées en tMS

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Total des boues évacuées	0	0

La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans la fosse.

1.8.4. STEP de Pasturat (ARCAMBAL)

Code Sandre de la station : 0546007V003

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	15/07/2016
Commune d'implantation	Arcambal
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol - Rejet en entité hydrogéologique
---------------------------	--------------------------	--

Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réduite (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85

Quantité de boues issues de cet ouvrage

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS	0	0

La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres plantés de Roseaux.

1.8.5. STEP du Bourg CATUS

Code Sandre de la station : 0546064V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux			
Date de mise en service	23/10/2019			
Commune d'implantation	Catus (46064)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	550			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	83			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet en entité hydrographique		
	Nom du milieu récepteur	Le Vert		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les filtres plantés de roseaux du 1er étage				

1.8.6. STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)

Code Sandre de la station : 0546268V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres à Sables			
Date de mise en service	01/02/2010			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Bouzies Bas		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		0		0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans la fosse toutes eaux.				

1.8.7. **STEP de la Ville (CAHORS)**

Code Sandre de la station : 0546042V004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Boue activée faible charge
Date de mise en service		09/10/2007
Commune d'implantation		Cahors (46042)
Capacité nominale STEU en EH (1)		49 000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15 600
Prescriptions de rejet		
Soumise à	Arrêté local du	24/06/2021
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	LOT
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	échantillonage
DBO5	25	Moyenne journalière
DCO	90	Moyenne journalière
MES	35	Moyenne journalière
NGL	15	Moyenne annuelle
Pt	2	Moyenne annuelle
Quantité de boues issues de cet ouvrage		
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023	Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS	347,36	341,6
Les boues produites sont évacuées via une filière conforme par compostage pour 292,8 TMS et 48,8 TMS en ISDND en raison de leur non conformité pour un retour au sol.		

1.8.8. **STEP du Bourg (VERS)**

Code Sandre de la station : 0546331V002

Caractéristiques générales								
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service	07/04/1994							
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	900							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	135							
Prescriptions de rejet								
Arrêté national : 21 juillet 2015								
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réhibitoire (mg/l) moyenne journalière				
DBO5	35	ou	60	70				
DCO	200	ou	60	400				
MES			50	85				
Quantité de boues issues de cet ouvrage								
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre			Exercice 2023	Exercice 2024				
Volume total des boues évacuées en tMS			0	0				
.								

1.8.9. **STEP du Bourg (DOUELLE)**

Code Sandre de la station : 0546088V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	07/04/1994			
Commune d'implantation	Douelle (46088)			
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Lot		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023	Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS		0	0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans les lits de séchage plantés de roseaux.				

1.8.10. **STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)**

Code Sandre de la station : 0546264V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de Roseaux			
Date de mise en service	2024			
Commune d'implantation	Saint-Denis-Catus (46264)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	14			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	fossé rejoignant le Vert		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024			
Volume total des boues évacuées en tMS	0			
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les filtres plantés de roseaux.				

1.8.11. **STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)**

Code Sandre de la station : 0546268V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés			
Date de mise en service	15/01/2013			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	29			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Les Masserries		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres du 1er étage				

1.8.12. **STEP de Lamothe (CATUS)**

Code Sandre de la station : 0546064V004

Caractéristiques générales				
Filière de traitement		Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service		30/11/2016		
Commune d'implantation		Catus (46064)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		80		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		12		
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet difus - milieu		
	Nom du milieu récepteur	Sous-sol		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		0		0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée à la surface du 1er étage des filtres plantés de roseaux.				

1.8.13. **STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)**

Code Sandre de la station : 0546280V001

Caractéristiques générales					
Filière de traitement			Lagunage naturel		
Date de mise en service			27/07/1995		
Commune d'implantation			Saint-Médard (46280)		
Capacité nominale STEU en EH (1)			200		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30		
Prescriptions de rejet					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	ruisseau LE VERT			
Arrêté préfectoral : 14/10/2002					
Paramètre :	Concentration (mg/l)				
DBO5 filtrée	25				
DCO filtrée	90				
MES filtrée	30				
Quantité de boues issues de cet ouvrage					
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024		
Volume total des boues évacuées en tMS	0		1,94		
Evacuation par compostage.					

1.8.14. **STEP du Bourg (CABRERETS)**

Code Sandre de la station : 0546040V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Disques biologiques			
Date de mise en service	02/08/2004			
Commune d'implantation	Cabrrets (46040)			
Capacité nominale STEU en EH (1)	500			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	CELE		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Réhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		1,65		
Les boues sont évacuées de manière conforme par dépotage vers une autre STEU.				

1.8.15. **STEP CAHORS-LACAPELLE**

Code Sandre de la station : 0546042V005

Caractéristiques générales			
Filière de traitement			Filtres Plantés
Date de mise en service			01/06/2011
Commune d'implantation			Cahors (46042)
Capacité nominale STEU en EH (1)			420
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			63
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Lacapelle	
Arrêté local du 29/04/2011			
Paramètre :	Concentration maximales (mg/l)		
DBO5	25		
DCO	125		
MES	35		
NTK	20		
Quantité de boues issues de cet ouvrage			
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023	Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		0	0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée à la surface du 1er étage de filtres plantés de roseaux.			

1.8.16. **STEP du Bourg (FONTANES)**

Code Sandre de la station : 0546109V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement		Filtres Plantés		
Date de mise en service		01/08/2005		
Commune d'implantation		Fontanes (46109)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		183		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		28		
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023		Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		0		0
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée à la surface du 1er étage de filtres plantés de roseaux.				

1.8.17. **STEP du REIGNAC (CAILLAC)**

Code Sandre de la station : 0546044V002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	24/03/2009		
Commune d'implantation	Caillac (46044)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5000		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	750		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Caillac	
Arrêté local du : 06/06/2007			
Paramètre :	Concentration maximales (mg/l)	Rendements minimum (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
DBO5	25	70	50
DCO	125	75	250
MES	35	90	85
NGL	15	75	
Quantité de boues issues de cet ouvrage			
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2023	Exercice 2024
Volume total des boues évacuées en tMS		32,28	27,27
Les boues produites sont évacuées via une filière conforme par compostage			

1.8.18. **STEP du Bourg (SAINT-GERY)**

Code Sandre de la station : 0546268V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Lit bactérien			
Date de mise en service	01/07/1990			
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	rivière Lot		
Arrêté national : 21 juillet 2015				
Paramètre :	Concentration (mg/l) maximale à respecter moyenne journalière	Et Ou	Rendement (%) minimum à atteindre	Concentration Val Rédhbitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85
Quantité de boues issues de cet ouvrage				
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023		Exercice 2024	
Volume total des boues évacuées en tMS	2,09		1,56	
Les boues sont évacuées de manière conforme par dépotage vers une autre STEU.				

Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

1.9.QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

1.9.1.*Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration*

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEP du Bourg (GIGOUZAC) (Code Sandre : 0546119V001)	0,64	0,63
STEP du Bourg (ARCAMBAL) (Code Sandre : 0546007V002)	0	0
STEP de Pasturat (ARCAMBAL) (Code Sandre : 0546007V003)	0	0
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS (Code Sandre : 0546064V003)	0	0
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V002)	0	0
STEP de la Ville (CAHORS) (Code Sandre : 0546042V004)	347,36	341,6
STEP du Bourg (VERS) (Code Sandre : 0546331V002)	0	0
STEP du Bourg (DOUELLE) (Code Sandre : 0546088V001)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS) (Code Sandre : 0546264V001)	0	0
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V003)	0	0
STEP Les Matalines (CATUS) (Code Sandre : 0546064V002)		0
STEP de Lamothe (CATUS) (Code Sandre : 0546064V004)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD) (Code Sandre : 0546280V001)	0	17,71
STEP du Bourg (CABRERETS) (Code Sandre : 0546040V001)	1,65	1,94
STEP CAHORS-LACAPELLE (Code Sandre : 0546042V005)	0	0
STEP du Bourg (FONTANES) (Code Sandre : 0546109V002)	0	0
STEP du REIGNAC (CAILLAC) (Code Sandre : 0546044V002)	32,28	27,27
STEP du Bourg (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V001)	2,09	1,56
Total des boues évacuées	384	390,7

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 ([moyenne du territoire du Grand Cahors](#)) sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024				Au 01/01/2025												
Part de la collectivité																		
Part fixe (€ HT/an)																		
	Abonnement ⁽¹⁾				101,31 €		113,86 €											
Part proportionnelle (€ HT/m ³)																		
	Prix au m ³				1,64 €/m ³		1,66 €/m ³											
Taxes et redevances																		
Taxes																		
	Taux de TVA ⁽²⁾				10 %		10 %											
Redevances																		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)				0,25 €/m ³													
	Performance des réseaux d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)						0,105 €/m ³											

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

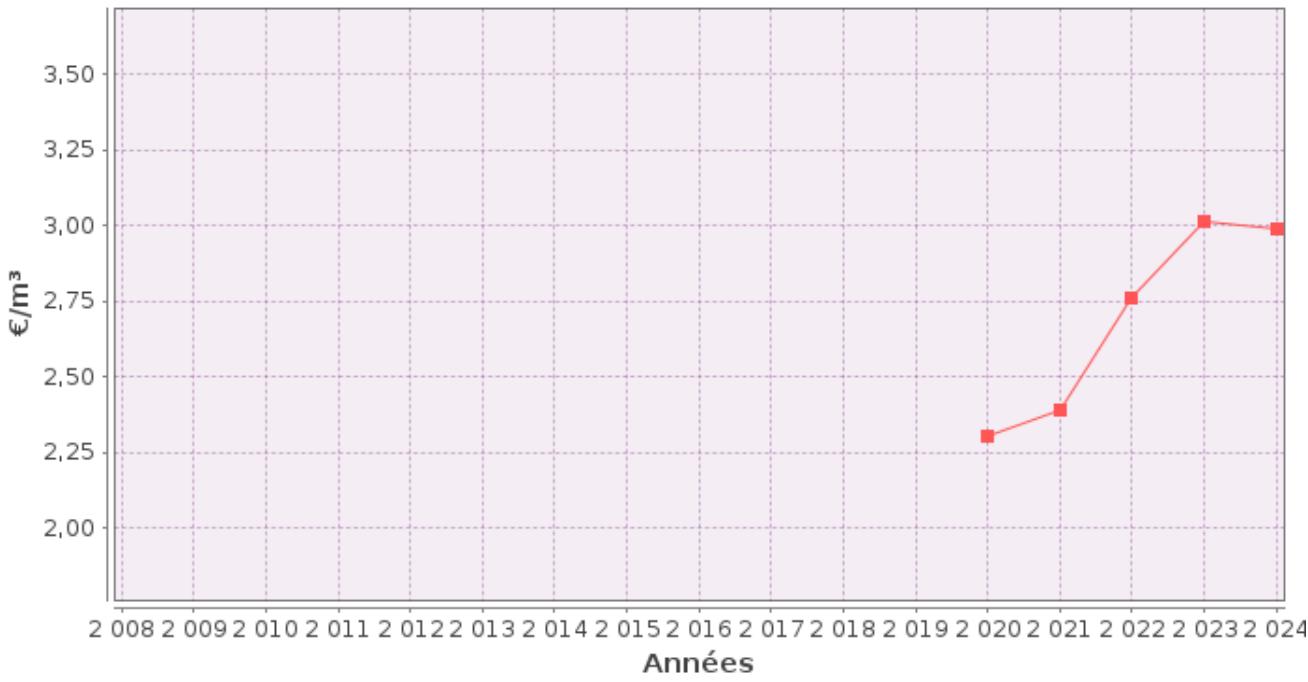
Voici le détail des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes du Grand Cahors :

TARIFS 2025	ARCAMBAL	BELLEFONT LA RAUZE	BOISSIERES	CABRERETS	CAHORS	CALAMANE	CAILLAC	CATUS	DOUELLE	ESPERE	FONTANES	GIGOUZAC	LAMAG DELAINE	MERCUES	NUZEJOULS	SAINT DENIS CATUS	SAINT GERY VERS	SAINT MEDARD
Part fixe : Abonnement	115,88	108	104,63	132,75		104,63	104,63	98,63	117,38	132,75	134,05	120,75	105,38	104,63	104,63	119,63	117	110,25
Part proportionnelle (€ HT/m ³)																		
Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³ €/m ³	1,610 €	1,5000 €	1,45 €	1,84 €	2,95 €	1,45 €	1,45 €	1,37 €	1,63 €	1,45 €	2,07 €	1,87 €	1,460 €	1,45 €	1,45 €	1,66 €	1,63 €	1,53 €
Prix au m ³ de 6 001 à 12 000 m ³ €/m ³					2,51 €													
Prix au m ³ de 12 001 à 24 000 m ³ €/m ³					2,20 €													
Prix au m ³ au-delà de 24 000 m ³ €/m ³					2,04 €													
Taxes et redevances																		
Taux de TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Redevances																		
Performance des réseaux d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) €/m ³	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €	0,105 €
TOTAL € TTC / 120 m ³	353,85 €	330,66 €	320,35 €	402,77 €	403,26 €	320,35 €	320,35 €	303,19 €	358,14 €	351,29 €	434,56 €	393,53 €	322,50 €	320,35 €	320,35 €	364,57 €	357,72 €	337,10 €
(TOTAL € TTC / 120 m ³) / 120	2,95 €	2,76 €	2,67 €	3,36 €	3,36 €	2,67 €	2,67 €	2,53 €	2,98 €	2,93 €	3,62 €	3,28 €	2,69 €	2,67 €	2,67 €	3,04 €	2,98 €	2,81 €



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 ([moyenne du territoire du Grand Cahors](#)) pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	101,31	113,86	12,39%
Part proportionnelle	196,80	199,20	1,22%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	298,11	313,06	5,01%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		-58%
Redevance Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)		12,60	
TVA	32,81	32,56	-0,76%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,81	45,16	-28,10%
Total	360,92	358,22	-0,75%
Prix TTC au m³	3,01	2,98	-1,00%



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

2.3.RECETTES

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation
Redevance eaux usées usage domestique	3 179 884,96	3 514 977,88	
Total recettes de facturation	3 179 884,96	3 819 384,34 *	20,11%
Location de compteurs	350 197,73	358 994,12	
Mise à disposition de personnel facturé	3 847,89	3 200,00	
Autres prestations de services	124 268,27	82 663,61	
Total autres recettes	478 313,89	444 857,73	-7 %
Total des recettes	3 658 198,85	4 264 242,07	16,57%

* est compris la redevance modernisation (différence avec 2023, redevance non incluse), n'inclut pas les hydro/matières dépotées/travaux

3. Indicateurs de performance

3.1.TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 14 153 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2.INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		64,01%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	79,38%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	74,2%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	38

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **38 pour l'exercice 2024** (37 pour 2023).



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,28	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	17,88	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	1,62	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	16,76	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,42	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	833,14	100	100
STEP du Bourg (VERS)	26,46	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	37,74	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	2,46	100	100
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	3,54	100	100
STEP Les Matalines (CATUS)	0,72		100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,62	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,56	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,6	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	4,44	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	3	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	129,25	0	0
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	8,58	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 88 (92 en 2023).

3.4.CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES FAUX USÉES (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,28	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	17,88	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	1,62	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	16,76	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,42	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	833,14	100	100
STEP du Bourg (VERS)	26,46	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	37,74	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	2,46	100	100
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	3,54	100	100
STEP Les Matalines (CATUS)	0,72		100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,62	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,56	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,6	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	4,44	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	3	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	129,25	100	100
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	8,58	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,28	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	17,88	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	1,62	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	16,76	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,42	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	833,14	100	100
STEP du Bourg (VERS)	26,46	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	37,74	100	0
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	2,46	100	100
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	3,54	100	100
STEP Les Matalines (CATUS)	0,72		100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,62	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,56	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,6	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	4,44	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	3	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	129,25	100	100
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	8,58	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 97 (99 en 2023).



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP du Bourg (GIGOUZAC) :

Filières mises en oeuvre	tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	0,63

STEP de la Ville (CAHORS) :

Filières mises en oeuvre	tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
ISDND en raison de boues non conformes à la valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	341,6

STEP du Bourg (SAINT-MEDARD) :

Filières mises en oeuvre	tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	17,71

STEP du Bourg (CABRERETS) :

Filières mises en oeuvre	tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	1,94

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP du REIGNAC (CAILLAC) :

Filières mises en oeuvre		AR Prefecture
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	046-200023737-20251113-DL_27_13_11_25-DE Reçu le 17/11/2025 tMS
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		27,27

STEP du Bourg (SAINT-GERY) :

Filières mises en oeuvre	tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme
	<input type="checkbox"/> Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	1,56

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 252 848	1 059 421
Montants des subventions en €	312 398	264 106
Montants des contributions du budget général en €	-	-

Travaux réalisés dans l'année 2024

Nature des travaux	Montant de travaux [€ HT]
Travaux courants(branchements, réparations....)	229 000
Etudes Reignac et STEP de St Médard	58 660
Schéma directeur (ECP combe Valentré, Séparation Guynemer, voie verte)	401 431

4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	9 216 969,85€	8 638 607,08
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	912 742,73€
	en intérêts	281 691,06€
		348 025,89

4.3. AMORTISSEMENTS



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 478 561,73€** (1 454 340,50 € en 2023).

4.4. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX



Projets à l'étude	Montant prévisionnel de travaux [€ HT]	Année prévisionnelle de réalisation
Etudes Schéma assainissement	350 000	2025
Travaux spécifiques hors schéma directeur (Espère/St Médard/ St Pierre Lafeuille : Reignac)	490 000	2025-2027
Panneaux photovoltaïques toit terrasse STEP	320 000	2025-2026
Travaux courants (branchements, réparations...)	446 000	2025

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
 - les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	21 693	29 713
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	21	21
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	384	390,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,01	2,98
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	37	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	88%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AR Prefecture

046-200023737-2025113-DL_27_13_11_25-DE
Reçu le 17/11/2025



GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

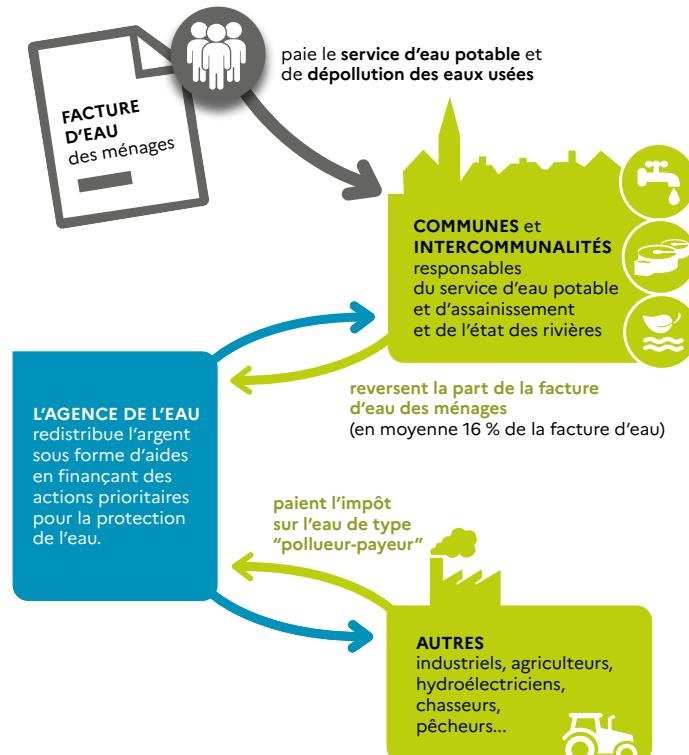
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **y joint la présente note**.
d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'où proviennent les redevances 2024 ?

AR Prefecture

046-200023737-20251113-DL_27_13_11_25-DE
fondus19perçus 11/2025

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau courante et fondue) perçus par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

► Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

AR Prefecture

046-200023737-20251113-DL_27_13_11_25-DE
Reçu le 17/11/2025

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Féretra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



AR Prefecture

046-200023737-20251163-PI_27_13_11_25-DE
ressources souterraines et un territoire de environ 630 km².
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 99 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, istockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

